

MINUTES DES TÉMOIGNAGES ENTENDUS

SALLE 436,

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 6 juin 1924.

Le comité spécial à l'étude de la question se réunit à 11 heures de l'avant-midi sous la présidence de M. Raymond.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous ferons bien, je crois, de nous mettre à l'œuvre tout de suite. Nous avons à entendre M. Keane, du Bureau de secours aux indigents de la ville d'Ottawa.

M. JOHN KEANE est appelé.

Le PRÉSIDENT: Est-il nécessaire, messieurs, d'assermenter le témoin?

M. SPENCE: C'est un règlement de la Chambre; pas une nécessité.

M. FONTAINE: Ce n'est pas nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous n'insisterons pas.

M. Irvine:

Q. M. Keane aurait-il une déclaration quelconque à faire avant qu'on l'interroge?

Le PRÉSIDENT: J'ai pensé que M. Keane, en sa qualité de directeur au service de secours aux indigents à l'hôtel de ville, aurait des renseignements à nous donner au sujet de l'assistance et du soutien des vieillards et des indigents.

Le TÉMOIN: Chargé depuis nombre d'années de ce service à l'hôtel de ville d'Ottawa, je suis, naturellement, venu en contact avec un grand nombre de personnes exigeant aide et assistance sous une forme ou sous une autre, et qui, pour cela s'adressent à nous. Au cours de l'année 1923 il y a eu \$43,000 payés en secours aux familles nécessiteuses de la ville.

Le président:

Q. De familles où les membres sont âgés de 65 ans?—R. Non. Je parle des familles de cette catégorie en général. De celles-ci, 136 à peu près dépassaient 65 ans et étaient les chefs de familles.

M. Neill:

Q. Cent trente-six personnes?—R. J'entends les chefs de familles.

M. Fontaine:

Q. Pour la ville d'Ottawa seulement?—R. Oui.

M. Neill:

Q. Ai-je compris que vous parliez d'argent tout à l'heure ou de personnes quand vous énonciez le chiffre 43,000?—R. A peu près \$43,000 furent distribués par la ville en secours.

Q. Alors ce fut 136 cas d'assistance que vous avez cités?—R. Le nombre des familles. Que ces familles fussent composées de personnes âgées ou de jeunes, elles n'en avaient pas moins besoin d'être secourues pendant la froide saison.

Q. Spécifié par nombre de personnes ou par somme d'argent. D'un côté c'est \$43,000, et de l'autre de personnes au même chiffre. Ne pouvons-nous pas trouver un point de comparaison, de division entre les deux? Pouvez-vous nous donner une moyenne des cas en question?—R. Le nombre de familles réclamantes étaient pour 1923, de 1,710. Là-dessus 169 furent éliminées comme n'ayant pas droit aux secours, soit parce qu'elles n'étaient pas résidentes ou parce qu'elles pouvaient se

[M. John Keane.]